

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMUNIQUÉ PRÉCISANT LES MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION OU DE CONSULTATION DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2019

Boulogne, le 10/03/2020

Le groupe TF1 a déposé le 10 mars 2020 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le Document d'Enregistrement Universel sur l'exercice 2019 (ce document est une nouvelle version du Document de Référence).

Ce document (en français) est tenu gratuitement à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur et peut être consulté et téléchargé à partir du site Internet de la Société <https://www.groupe-tf1.fr/>. La version anglaise sera disponible le 17 mars 2020.

Il est également disponible sur le site de l'AMF <https://www.amf-france.org/fr>

Le Document d'Enregistrement Universel 2019 inclut notamment le rapport financier annuel, le rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions présentées à l'Assemblée Générale Mixte, le descriptif du programme de rachat d'actions, les rapports des Commissaires aux Comptes et la déclaration de performance extra-financière.

GROUPE TF1
DIRECTION DE LA COMMUNICATION CORPORATE - mcarcabal@tf1.fr
DIRECTION DES RELATIONS INVESTISSEURS - comfi@tf1.fr

Ce document est certifié par Wiztrust.